Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SEPTIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A67/18 Add.1**
Point 13.5 de l'ordre du jour **19 mai 2014**

Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

1. Résolution Journée mondiale du psoriasis

2. Lien avec le budget programme 2014-2015 (voir document A66/7 http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA66/A66_7-fr.pdf)

Catégorie : 2

Secteur de programme : Maladies non transmissibles — Réalisation 2.1, Produit 2.1.1

En quoi cette résolution contribue-t-elle à la réalisation/aux réalisations du/des secteur(s) de programme susmentionné(s) ?

Les activités contribueront à sensibiliser davantage le public au problème du psoriasis et aux facteurs de risque communs à d'autres pathologies et permettront donc de mieux comprendre cette affection, ce qui contribuera à réduire la morbidité, les incapacités et les décès prématurés dus au psoriasis.

Les produits ou services demandés dans cette résolution sont-ils déjà inscrits dans le budget programme ? (Oui/non)

Non

3. Coût estimatif et incidences en termes de personnel par rapport au budget programme

a) Coût total

Indiquez i) la durée de la mise en œuvre des activités du Secrétariat demandées dans la résolution, et ii) le coût de ces activités (à US $10 000 près)

i) Début pendant l'exercice 2014-2015 et poursuite au cours des prochains exercices

ii) Total : Pour l'exercice 2014-2015, US $150 000 (personnel : US $60 000 ; activités : US $90 000). Les coûts pour les prochains exercices seront inscrits dans les futurs budgets programmes.

b) Coût pour l'exercice 2014-2015

Indiquez la partie du coût indiqué au 3.a) qui correspond à l'exercice 2014-2015 (à US $10 000 près)

Total : US $150 000

Indiquez à quels niveaux de l'Organisation les dépenses seront encourues, en précisant les Régions, le cas échéant

Siège pour l'établissement du rapport mondial.

Le coût estimatif est-il entièrement inclus dans le budget programme approuvé pour l'exercice 2014-2015 ? (Oui/non)

Non

	Si « non », indiquez le montant qui n'est pas inclus Les coûts ne sont pas couverts par le budget programme approuvé pour 2014-2015, mais le budget supplémentaire minime pour ces activités sera obtenu par une reprogrammation mineure. **c) Incidences au plan du personnel** **La résolution peut-elle être mise en œuvre par le personnel déjà en poste ? (Oui/non)** Non **Si « non », indiquez le personnel supplémentaire nécessaire – en équivalent plein temps –, en précisant dans quelles Régions et en indiquant les qualifications requises, le cas échéant** Un consultant à court terme pendant quatre mois.
4. Financement	**Le coût estimatif pour l'exercice 2014-2015 indiqué au 3.b) est-il entièrement financé ? (Oui/non)** Non **Si « non », indiquez le déficit de financement et comment les fonds seront mobilisés (précisez les sources de fonds escomptées)** Des fonds doivent être mobilisés dans le cadre des activités de mobilisation de ressources coordonnées par l'OMS avec les États Membres, les organisations multilatérales et d'autres partenaires.

= = =